

# Avenant précisant les modalités d'application de l'article 1-6 de l'accord portant « Négociation Annuelle Obligatoire » conclu le 24 juin 2008

Entre les soussignés :

L'UES NORAUTO, représentée par Monsieur Richard KOWALSKI, Directeur des Ressources Humaines, dûment mandaté à cet effet

Et

Les Organisations Syndicales représentatives au sein de l'Unité Economique et Sociale (UES) NORAUTO, représentées par :

- Monsieur Sylvestre AISSI en qualité de Délégué Syndical Central CFDT
- Monsieur Alain MONPEURT en qualité de Délégué Syndical Central CFE-CGC
- Monsieur Patrick BAUDUIN en qualité de Délégué Syndical Central CFTC
- Monsieur Laurent DESPRES en qualité de Délégué Syndical Central CGT
- Monsieur Henry MULLER en qualité de Délégué Syndical Central FO.

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

---

Le présent avenant a pour objet d'apporter des précisions sur les modalités d'application de l'article 1-6, intitulé : « variable individuel des encadrants Chefs d'atelier, Responsables de Vente et Responsables Gestion Administration dans les centres et des encadrants des Services » de l'accord portant « Négociation Annuelle Obligatoire » (ci-après dénommé NAO) en date du 24 juin 2008.

## **Article 2 : Modalités de détermination de la prime d'objectif des encadrants en centre**

---

### Article 2.1 : Date d'application de la prime

Au regard des difficultés pour fixer les objectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour les encadrants des centres, il est convenu de reporter la date de mise en application de cette disposition au 1<sup>er</sup> décembre 2008, tout en préservant le montant cible de 1200 euros sur l'exercice 2008-2009.

Le versement de cette prime sera mensuel, à savoir un montant cible de 100 euros par mois pour un temps plein si l'ensemble des objectifs est atteint.

AM  
PB  
HN

## Article 2.2 : Modalités d'application

Compte tenu du décalage au 1<sup>er</sup> décembre 2008, les primes des mois de juin et de juillet 2009 seront doublées pour respecter la cible de 1200 euros sur l'exercice 2008-2009.

## Article 2.3 : Fixation des objectifs

Il est retenu 4 objectifs mensuels et non un nombre d'objectifs variable de 1 à 3 comme stipulé dans l'annexe de l'accord NAO du 24 juin 2008.

Chaque objectif est rémunéré sur un montant cible de 25 euros.

Au regard des orientations stratégiques de Norauto, pour l'exercice 2008-2009, les objectifs seront fixés principalement sur la base des critères suivants :

- 1<sup>er</sup> objectif : Le pneumatique : cible de croissance mensuelle de volume de pneus.
- 2<sup>nd</sup> objectif : Le pare-brise : cible la qualité et le non refus.
- 3<sup>ème</sup> objectif : cible d'exploitation fixée par la DER.
- 4<sup>ème</sup> objectif : Mobilité ou objectif d'exploitation : cible d'exploitation fixée par la DER ; orientée dans la mesure du possible sur la mobilité pour les centres concernés par cette nouvelle activité.

*N.B : Pour ceux qui n'auraient pas encore l'activité mobilité dans leur centre, la DER fixera un autre objectif au niveau de l'exploitation, du secteur ou du centre.*

## **Article 3 : Modalités de pilotage de la prime d'objectif des encadrants en centre**

S'agissant du pilotage de la prime, il est convenu ce qui suit :

Avant le 15 du mois, le Directeur de Centre appréciera l'atteinte des objectifs du mois précédent, fera le point sur le mois en cours puis fixera les objectifs du mois suivant.

En fin de mois, les collaborateurs seront informés du montant de la prime validée par leur Directeur de Secteur. De sorte que, La prime du mois considéré sera versée avec la paie du mois suivant.

Lors du même entretien, les collaborateurs recevront la confirmation des objectifs du mois suivant.

Les autres dispositions de l'accord NAO en date du 24 juin 2008 demeurent inchangées.

## **Article 4 : Date d'application et durée de l'avenant**

Le présent avenant est applicable dès sa date de signature et pour la durée déterminée de l'accord NAO en date du 24 juin 2008, soit jusqu'au 30 septembre 2009.

## **Article 5 : Notification de l'avenant**

La partie la plus diligente des organisations signataires du présent avenant notifie le texte de l'accord à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

AN  
PB  
21/07

## **Article 6 : Information au personnel et Dépôt de l'avenant**

Le présent avenant sera communiqué à l'ensemble du personnel par voie d'affichage.

Par ailleurs, une note explicative parviendra à chaque Responsable de service et Directeur de centre.

Conformément au décret du 17 mai 2006, le présent et ses annexes seront déposés en deux exemplaires, l'un sur support papier et l'autre sur support électronique, accompagnés des pièces requises auprès de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Lille.

Le présent accord et ses annexes seront également déposés, en un exemplaire original, auprès du secrétariat du Greffe du Conseil de Prud'hommes de Lille.

Les formalités de dépôt de l'avenant seront accomplies par la Direction de l'UES NORAUTO.

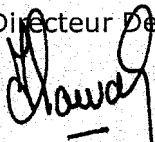
A l'issue du délai d'opposition, les dispositions du présent avenant prendront effet.

A Lesquin, le 7/10/08

En 10 exemplaires originaux dont un remis à chaque partie.

### **Pour l'UES NORAUTO :**

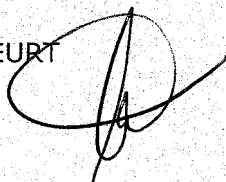
**Richard KOWALSKI**, Directeur Des Ressources Humaines, dûment mandaté à cet effet



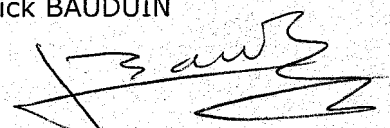
### **Pour les Organisations Syndicales :**

**CFDT**, représentée par Sylvestre AISSI

**CFE-CGC**, représentée par Alain MONPEURT

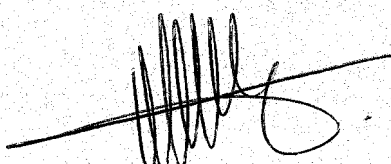


**CFTC**, représentée par Patrick BAUDUIN



**CGT**, représentée par Laurent DESPRES

**FO**, représentée par Henry MULLER



## ANNEXE : Liste des sociétés composant l'Unité Economique et Sociale Norauto

L'Unité Economique et Sociale « NORAUTO » dont le siège social est à SAINGHIN en MELANTOIS 59262 rue du Fort, est composée des sociétés :

SA NORAUTO GROUPE,

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Christophe RIBAUT, Président du Directoire

SAS NORAUTO FRANCE

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par un membre du Directoire de la SA NORAUTO GROUPE, Présidente

SAS NORAUTO INTERNATIONAL

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Olivier MELIS, représentant permanent de la SA NORAUTO GROUPE, Présidente

SARL AMF AUTO

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Patrick DHENNIN, Gérant

SARL CENTRE AUTO DE DIEPPE-CADI

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Christian ABELE ou Pierre MAERTEN, Co-Gérants

SARL CENTRE AUTO DE MANOSQUE-CAMANOSQUE

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Benoît COUETTE ou Monsieur Samuel BARNABAS, Co-Gérants

SARL CENTRE AUTO DE ROANNE-CAMARO

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Christian ABELE ou François BARON, Co-Gérants

SARL CENTRE AUTO D'AGEN-CAGEN

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Samuel BARNABAS, Gérant

SARL COMPTOIR AUTOMOBILE DE PIECES 42-CAP 42

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Patrick DHENNIN, Gérant

SARL CENTRE AUTO DE REIMS-CAREIMS

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Stéphane FERNANDEZ ou Monsieur Samuel BARNABAS, Co-Gérants.

SARL CENTRE AUTO VALENCE

Centre Commercial Valence 2, 26000 VALENCE  
Représentée par Monsieur Christian ABELE, Gérant

SARL CENTRE AUTO DE LESCAR-CAPAULES

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par M. Christian ABELE ou Monsieur Laurent CARRETTE, Co-Gérants

AN

PB

M 49

**SNC CAVASUD**

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par les sociétés NORAUTO FRANCE SAS, et FINANCIERE COQUELET SARL,  
Co-Gérantes, elles-mêmes représentées respectivement par un membre du Directoire de  
la SA NORAUTO GROUPE, Présidente de la SAS NORAUTO FRANCE, et par Monsieur Jean-  
Luc COQUELET, Gérant de la SARL FINANCIERE COQUELET

**SA CENTRE AUTO DE NIORT-CAN**

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Patrick DHENNIN, Président Directeur Général

**SA SERVICES RAPIDES AUTOMOBILES**

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Patrick DHENNIN, Président Directeur Général

**SAS HOFIDER**

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Eric DERVILLE, Président

**SNC CENTRE AUTO DE DINAN-CADINAN**

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par la société NORAUTO FRANCE SAS, Gérante, elle-même représentée par  
un membre du Directoire de la SA NORAUTO GROUPE, Présidente

**EURL ORVAUTO**

Centre de Gros de Lesquin, rue du fort, 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
Représentée par Monsieur Christian ABELE, Gérant

km  
PB  
107